

Annexe Partie 3 du Règlement délégué (UE) 2019/945 de la Commission du 12 mars 2019 relatif aux systèmes d'aéronefs sans équipage à bord et aux exploitants, issus de pays tiers, de systèmes d'aéronefs sans équipage à bord

Date de mise à jour : 14 Avril 2023

Notre analyse

Le règlement (UE) 2019/945 détermine notamment les classes C0 à C4 de drones pouvant être exploités en catégorie ouverte (annexes 1 à 5 du règlement). Il s'agit de la catégorie de vol qui regroupe les opérations de vol simples et à faible risque (vol en vue directe dans des zones géographiques qui représentent un faible risque pour la circulation aérienne et pour les personnes).

Les classes de drones dépendent notamment (mais pas exclusivement) de la masse maximale autorisée de l'aéronef (plus le drone est lourd ou exploité près des personnes, plus les exigences sont élevées).

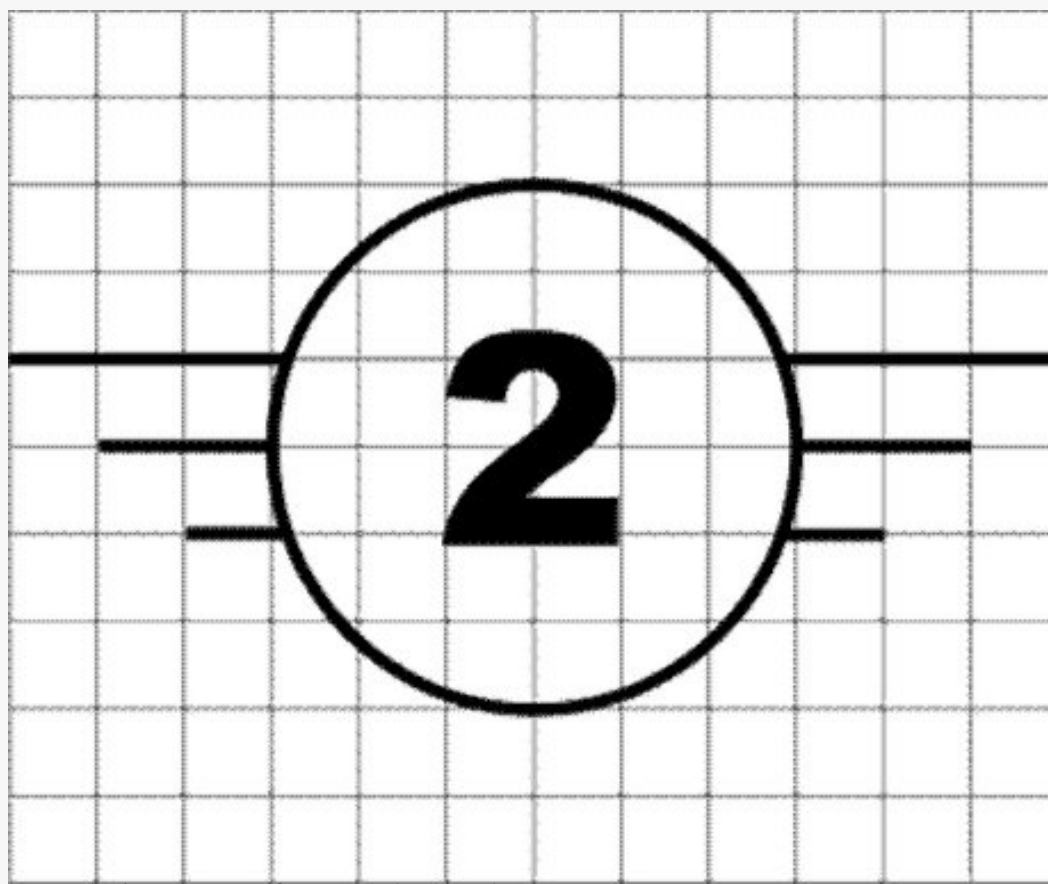
L'exploitant choisit la classe de son drone en fonction de son besoin (notamment à quelle distance des tiers il souhaite faire voler son drone).

Cette annexe définit les exigences applicables à un drone de classe C2. Les drones de classe C2 pèsent moins de 4 kg. Ils sont dotés de la fonction « identification directe à distance » et de la fonction de géovigilance. Ils sont équipés d'un mode basse vitesse (sauf si l'aéronef est à voilure fixe). Ils peuvent être utilisés dans les sous-catégories A2 (vol à distance des personnes de 30m minimum) et A3 (vol loin des personnes, ou à 150m des zones résidentielles, commerciales, industrielles et récréatives).

Annexe Partie 3 du Règlement délégué (UE) 2019/945 de la Commission du 12 mars 2019 relatif aux systèmes d'aéronefs sans équipage à bord et aux exploitants, issus de pays tiers, de systèmes d'aéronefs sans équipage à bord

Exigences applicables à un système d'aéronef sans équipage à bord de classe C2

Un UAS de classe C2 porte l'étiquette d'identification de classe suivante sur l'UA:





Guide sur la catégorie ouverte, DGAC

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Webinaire - AeDronefs sans équipage à bord - Transition vers la réglementation européenne, DGAC

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Un drone pour réaliser les visites et métrés de toiture

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Utiliser un drone pour le démoussage des toitures peu accessibles

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



S'équiper d'un drone et d'un logiciel de gestion pour la préparation des chantiers de couverture

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)